

Cote du document: EC/87
Date: 12 mai 2015
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal sur la quatre-vingt-septième session du Comité de l'évaluation

Note aux membres du Comité de l'évaluation

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Procès-verbal sur la quatre-vingt-septième session du Comité de l'évaluation

1. Le présent procès-verbal rend compte des délibérations du Comité de l'évaluation à sa quatre-vingt-septième session, tenue le 30 mars 2015. M. Tazwin Hanif, représentant de l'Indonésie, président du Comité de l'évaluation, a présidé la session et remercié son prédécesseur, M. Agus Saptono.
2. Les membres ci-après du Comité ont participé à la session: France, Inde, Indonésie, Mexique, Nigéria, Norvège et Pays-Bas. La Chine y a assisté en tant qu'observateur. Au Comité se sont joints le Vice-Président adjoint, Département de la stratégie et des savoirs (SKD); le Responsable du Département gestion des programmes (PMD); le Directeur du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE); le Secrétaire du FIDA (SEC); le Directeur adjoint d'IOE et d'autres fonctionnaires du Fonds. Le Vice-Président du FIDA et le Conseiller juridique ont assisté aux délibérations relatives au point 5 de l'ordre du jour. Son Excellence Amira Daoud Hassan Gornass, Ambassadrice et Représentante permanente de la République du Soudan auprès des organismes des Nations Unies s'occupant d'alimentation et d'agriculture ayant leur siège à Rome, et M. Mohamed Elghazali Eltigali Sirrag, Ministre plénipotentiaire, Représentant permanent suppléant de la République du Soudan auprès des organismes des Nations Unies s'occupant d'alimentation et d'agriculture ayant leur siège à Rome, ont pris part aux délibérations relatives à l'évaluation de la performance du Projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash au Soudan.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour

3. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la session; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) révision du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième session du Comité de l'évaluation; iv) évaluation au niveau de l'institution de l'engagement du FIDA dans les États et contextes fragiles et touchés par un conflit; v) projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA; vi) Politique en matière de dons; vii) évaluation de la performance du Projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash au Soudan; et viii) questions diverses.
4. Sur proposition d'IOE, un point supplémentaire concernant l'amendement de l'ordre du jour provisoire du Comité de l'évaluation pour 2015 a été ajouté.
5. L'ordre du jour figurant dans le document EC 2015/87/W.P.1, dûment modifié avec l'adjonction d'un point sous la rubrique Questions diverses, a été adopté (à paraître sous la cote EC 2015/87/W.P.1/Rev.1).

Point 3 de l'ordre du jour: Révision du procès-verbal de la quatre-vingt-sixième session du Comité de l'évaluation

6. Le Comité de l'évaluation a approuvé le procès-verbal de sa quatre-vingt-sixième session, tel que modifié dans le document EC 2015/87/W.P.2.

Point 4 de l'ordre du jour: Évaluation au niveau de l'institution de l'engagement du FIDA dans les États et contextes fragiles et touchés par un conflit

7. Le Comité a examiné le document relatif à l'Évaluation au niveau de l'institution de l'engagement du FIDA dans les États et contextes fragiles et touchés par un conflit, assorti de la réponse de la direction à ce sujet, tels qu'ils figurent respectivement dans le document EC 2015/87/W.P.3 et dans son additif. Des exposés ont été présentés par IOE et la direction; le rapport des conseillers indépendants de haut niveau a également fait l'objet d'une introduction.

8. Les membres ont félicité IOE pour cette évaluation importante et approfondie, qui a donné lieu à plusieurs conclusions et recommandations intéressantes. Rappelant les échanges survenus lors d'une session antérieure du Comité de l'évaluation à propos de la nécessité de faire preuve de discernement pour décider de ce qui devrait être traduit, un membre a noté que le rapport d'évaluation avait été intégralement considéré comme un appendice et, en conséquence, n'avait pas été traduit. Le Secrétaire a fait état des mesures d'efficacité approuvées par le Conseil, à savoir la limitation de la longueur de divers types de documents, dont les évaluations au niveau de l'institution, et a informé le Comité que SEC s'efforçait, de concert avec IOE, de trouver le moyen de se conformer à la règle imposant la limitation du nombre de mots tout en faisant en sorte que les membres du Conseil disposent de toutes les informations nécessaires, dans le respect de la décision prise par le Conseil d'administration.
9. Les membres ont fait part de leur satisfaction face à l'amélioration des résultats obtenus par le FIDA dans les États et contextes fragiles, et ont invité la direction à poursuivre ses relations constructives avec IOE et à examiner attentivement les recommandations issues de l'évaluation. Le Comité a reçu l'assurance que les conclusions de l'évaluation sont l'occasion de tirer des enseignements et de collecter des indications utiles pour l'élaboration de la stratégie d'engagement du FIDA dans les États fragiles, qui sera présentée au Conseil d'administration en avril 2016.
10. Les membres ont invité la direction à saisir cette occasion pour préciser ce que le FIDA entend par "fragile", pour spécifier les objectifs du FIDA dans les États et contextes fragiles, et pour développer un cadre doté de la souplesse nécessaire pour offrir des solutions adaptées à des situations spécifiques. Par ailleurs, il faudrait envisager non seulement d'inscrire le principe du "ne pas nuire" dans les directives du FIDA relatives aux interventions dans les contextes fragiles, mais également d'intégrer les principes d'engagement dans les contextes fragiles et touchés par un conflit dans d'autres politiques du FIDA.
11. Des éclaircissements ont été demandés concernant la définition d'État fragile retenue par le FIDA et la raison d'être de l'utilisation d'une liste de pays plus longue que les listes utilisées par d'autres institutions financières internationales, intégrant celle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). De l'avis général, il est nécessaire de mettre l'accent sur le concept de contextes fragiles et d'approches en fonction du contexte. IOE a rappelé qu'il fallait exploiter l'avantage comparatif que possède le FIDA s'agissant de la dimension de fragilité liée à une situation de conflit, et opérer une distinction entre catastrophes d'origine naturelle et catastrophes d'origine humaine.
12. Un large consensus s'est dégagé quant à la nécessité de renforcer l'attention accordée à la fragilité lors de la préparation des programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) ainsi que lors de la conception et durant l'exécution des projets. Plusieurs membres ont souligné qu'il est important de conduire une analyse des conflits pendant la phase de conception et qu'il s'agit là d'un domaine qui ouvre des perspectives de collaboration interorganisations. Autres éléments essentiels durant la phase d'exécution: la capacité d'adaptation et la souplesse. Un membre a fait remarquer que l'autonomisation des femmes était essentielle pour améliorer la performance, y compris pour ce qui a trait à l'efficacité et à la durabilité dans des contextes fragiles. La direction a convenu de la nécessité de simplifier les objectifs des COSOP et des projets et, par la suite, de renforcer l'appui à l'exécution. À cet égard, et conformément à l'exigence de formation des homologues nationaux, il a été fait mention d'un programme actuellement mis en œuvre avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en appui à la conception et à la supervision des projets dans les États fragiles, qui cible les niveaux communautaire et institutionnel par le biais du développement des capacités.

13. Au vu des résultats de l'enquête auprès du personnel figurant dans l'évaluation, plusieurs membres ont attiré l'attention sur la nécessité de renforcer les capacités du personnel et de lui fournir encadrement et responsabilisation. Concernant les mesures d'incitation spécifiques à l'intention de ceux qui travaillent dans des contextes fragiles, il est ressorti des précisions fournies à propos des avantages et prestations dont bénéficient les chargés de programme de pays (CPP) déployés sur le terrain qu'ils sont conformes aux pratiques de gestion des ressources humaines en vigueur au sein des Nations Unies ainsi qu'aux directives de la Commission de la fonction publique internationale. La Cinquième Commission de l'Assemblée générale examine à l'heure actuelle la possibilité de réformer cet ensemble de mesures, et la direction suivra de près les développements dans ce domaine. Un membre a par ailleurs souligné qu'il fallait créer des incitations en termes de perspectives de carrière.
14. Certains membres ont souhaité savoir pourquoi les États fragiles ne bénéficiaient pas du financement supplémentaire disponible au titre du SAFF ou pour la conception et la supervision des projets. IOE a estimé que cette question devrait être abordée lors de la conception de l'approche d'engagement dans les États fragiles ou bien dans le cadre du SAFF. La direction a rappelé que, à l'instar de l'Association internationale de développement (IDA), le FIDA allouait un financement supplémentaire au titre du SAFF aux pays définis comme étant en situation de post-conflit, mais a précisé que l'octroi de fonds ne constituait pas nécessairement une difficulté dans la mesure où les CPP disposaient de suffisamment de souplesse pour pouvoir réagir rapidement, en consultation avec les directeurs de division, lorsqu'il fallait verser des allocations supplémentaires. La direction a par ailleurs précisé que les pays classés "rouge" ou "orange" selon le Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) avaient été admis, et continuaient de l'être, à recevoir des dons supplémentaires (hors CSD), dans les limites de leur allocation SAFF.
15. IOE a précisé que, lorsque l'évaluation au niveau de l'institution recommande d'accorder la priorité à l'établissement de nouveaux bureaux de pays du FIDA et au déploiement de CPP dans les pays touchés par la fragilité et les conflits, cette recommandation s'inscrit dans les limites des 50 bureaux de pays dont le Conseil d'administration a approuvé l'établissement d'ici à la fin 2015, et ne fait pas référence à des bureaux supplémentaires. Sur ce point, la direction a précisé que les bureaux de pays en place offrent un appui aux programmes des États voisins en situation de fragilité et coordonnent leurs activités sur le terrain avec celles d'autres organisations, notamment la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres IFI. Ces partenariats constituent par ailleurs un aspect fondamental des échanges au niveau du pays avec les organismes gouvernementaux et autres entités lors de l'élaboration des COSOP, dans la mesure où ils facilitent l'identification des problèmes de fragilité et les domaines où l'avantage comparatif du FIDA pourrait être mis à contribution. Un membre a suggéré qu'il serait utile de débattre de façon plus approfondie avec le PAM de la manière d'aborder la question des personnes déplacées à l'intérieur ou aux frontières des pays.
16. Le Comité a invité la direction à affiner la réponse qui sera présentée au Conseil d'administration à sa cent quatorzième session, à la lumière des recommandations d'IOE et des opinions exprimées par les membres du Comité.
- Point 5 de l'ordre du jour: Projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFF) du FIDA
17. Le président du Comité a rappelé que les membres du Groupe de travail sur le SAFF avaient été invités à assister à la réunion du Comité, en particulier compte tenu du point de l'ordre du jour objet des discussions. Le Comité a accueilli favorablement le projet de document d'orientation sur l'évaluation au niveau de l'institution tel qu'il

figure dans le document EC 2015/87/W.P.4, et a formulé diverses observations et suggestions à ce sujet.

18. IOE a convenu de collaborer activement avec les membres du Groupe de travail sur le SAFF et de rendre régulièrement compte, tant au Conseil qu'au groupe de travail, de l'état d'avancement de l'évaluation. L'évaluation se penchera également sur la fonction et les attributions du groupe de travail.
19. Un membre a souhaité que le calendrier soit plus serré, tandis qu'un observateur a fait remarquer qu'il faudrait tenir compte de l'impact de plusieurs initiatives imminentes (Objectifs de développement durable [ODD], stratégie d'engagement du FIDA dans les États fragiles, informations actualisées sur la stratégie du FIDA pour les pays à revenu intermédiaire, etc.) et qu'il ne faudrait pas compromettre la qualité au profit du respect des délais. La direction a pris acte du souhait de concilier autant que possible l'adaptation du calendrier et la bonne marche de cet exercice.
20. Les membres se sont félicités de la proposition avancée par IOE visant à intégrer dans l'évaluation un tour d'horizon des systèmes d'allocation fondés sur la performance propres à un certain nombre d'organisations de référence, en tenant compte de la spécificité de l'architecture financière et du mandat du FIDA.
21. L'attention a été attirée sur les critères de fragilité, de vulnérabilité (y compris le changement climatique) et d'égalité des sexes, et sur la question de savoir si les critères relatifs à la performance pénalisaient les États fragiles et, dans l'affirmative, si les critères relatifs aux besoins parvenaient à compenser cela. Quant à l'éventuelle prise en compte de dimensions supplémentaires pour illustrer les besoins des pays, IOE a précisé que cela dépendrait du volume de données à disposition et s'est engagé à vérifier si les hypothèses sur lesquelles reposent la formule reflètent effectivement les besoins des pays.
22. Un membre a suggéré d'ajouter à l'évaluation du SAFF un critère additionnel, à savoir la durabilité. IOE a précisé que l'évaluation porterait sur la durabilité de l'administration du SAFF, mais n'intégrerait pas de critère spécifique de durabilité dans la mesure où il serait extrêmement difficile de déterminer l'existence de liens de causalité entre le SAFF et la durabilité des avantages sur le terrain. Il a toutefois été décidé de renforcer l'attention accordée à l'égalité des sexes dans le document d'orientation.
23. Certains membres ont demandé que des données comparatives avant et après la mise en place du SAFF soient prises en compte pour pouvoir établir plus facilement, entre autres, dans quelle mesure le SAFF s'était révélé efficace s'agissant d'allouer une part spécifique de ressources à l'Afrique subsaharienne et aux pays dont les besoins en ressources sont les plus importants. Un observateur a fait remarquer qu'il faudrait tenir compte des changements survenus dans les États membres au fil du temps afin de pouvoir comparer les allocations par pays durant la période examinée. IOE a donné aux membres l'assurance que l'effet, dans le temps, des changements sur la formule et la mesure dans laquelle la formule reflète le modèle opérationnel du FIDA seraient analysés.
24. IOE a confirmé que l'évaluation se pencherait sur la question du plafonnement et de ses effets. Un observateur a demandé que soit analysé l'effet sur la réaffectation des différents coefficients de pondération attribués à la population rurale ainsi que du plafond par pays. IOE a confirmé qu'il examinerait les principes sur lesquels repose la réaffectation. De plus, il serait bon, pour animer le débat sur l'élaboration des politiques, de comparer le coefficient de pondération attribué aux besoins par rapport à la performance, et d'analyser les avantages et les inconvénients de la structure financière à deux guichets ou à guichet unique (FIDA).

25. IOE a précisé que l'évaluation ne proposerait pas de nouvelle formule, l'objectif étant de générer des conclusions que le Conseil pourrait souhaiter examiner et, le cas échéant, porter de l'avant.
26. En conclusion, le Comité a pris note du projet de document d'orientation et a invité IOE à le revoir à la lumière des commentaires formulés à cet égard.
- Point 6 de l'ordre du jour: Politique en matière de dons et observations formulées par IOE
27. Le Comité de l'évaluation a examiné la Politique en matière de dons figurant dans le document EC 2015/87/W.P.5, ainsi que les observations formulées par IOE à ce sujet, et a félicité tant la direction qu'IOE pour les échanges constructifs et stratégiques qui ont conduit à son élaboration.
28. Les membres se sont félicités de l'intention de rendre systématiquement compte, dans le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE), de la performance dans la mise en œuvre tant de la politique que des opérations financées par des dons. Des précisions ont été demandées sur les procédures de mise en œuvre et sur les responsabilités et les obligations de rendre compte y afférentes, y compris le rôle du Conseil d'administration; ainsi que sur le pourcentage de rapports d'achèvement de projets financés par des dons qui seraient évalués. La direction a précisé que le Conseil continuerait d'approuver les dons de montant élevé ainsi que tous les dons au secteur privé, et pourrait exercer, par le biais du RIDE, une surveillance stratégique accrue de la performance de la Politique en matière de dons et des opérations y relatives. Le cadrage annuel et les procédures spécifiques concernant les dons seraient traités au niveau de la direction. Des procédures de mise en œuvre sont en cours d'élaboration et seront présentées au Conseil pour guider les délibérations sur la Politique en matière de dons. Les procédures fourniraient un complément d'information aux questions soulevées par les membres, notamment les rôles et attributions, les examens d'assurance qualité, le suivi-évaluation et la gestion des savoirs, etc. Par ailleurs, le Comité a pris note du fait que tous les dons, sans exception, feraient l'objet d'un rapport d'achèvement. Le Plan à moyen terme (PMT) constituerait lui aussi un outil important dans la mesure où il fournirait un aperçu de l'utilisation des ressources destinées aux dons (195 millions d'USD) pour la période triennale. Le PMT serait communiqué au Conseil d'administration.
29. Plusieurs membres ont demandé des exemples précis du changement d'orientation stratégique par rapport à la politique antérieure, des liens entre les nouveaux objectifs et les objectifs généraux du FIDA, et de la valeur ajoutée du financement sous forme de dons par rapport à l'octroi de prêts. Certains membres ont demandé que la focalisation et la définition des priorités de la Politique en matière de dons soient élaborées de manière plus claire dans la politique elle-même. La direction a précisé que la politique ne visait pas à fournir une orientation spécifique détaillée mais entendait plutôt servir de point de référence pour les principaux documents de l'institution, y compris le PMT, qui mettrait clairement en lien le programme de dons et les objectifs et priorités stratégiques du FIDA. Le programme de dons s'est révélé fondamental s'agissant d'aborder des domaines importants comme l'innovation, le plaidoyer au niveau mondial et régional, la recherche agricole et la collaboration avec le secteur privé. La direction a précisé que la nouvelle politique, outre son orientation stratégique plus solide, se distingue de l'ancienne par l'accent mis sur la focalisation et la définition des priorités au sein du programme de dons. La direction a informé le Comité que l'approche de mise en concurrence adoptée par la nouvelle politique visait à ouvrir des perspectives de collaboration avec de nouveaux partenaires et à engendrer des idées originales et innovantes.
30. En réponse à la demande visant à établir des objectifs et des valeurs de référence spécifiques dans le cadre de mesure des résultats ainsi qu'un lien entre indicateurs de performance et évaluation et gestion des risques,

il a été noté que, pour la période triennale, les objectifs et les valeurs de référence seraient précisés dans le PMT et que des rapports sur ce point seraient présentés par la suite.

31. Les membres ont demandé à ce que la communication des informations concernant les résultats obtenus soit meilleure et plus fréquente, de même que la diffusion des savoirs y relatifs. La direction a confirmé que, avec la nouvelle politique, le partage des savoirs serait amélioré, du fait notamment de la multiplication des publications et des événements, ce qui pourrait également constituer des incitations pour le personnel. Les membres ont accueilli favorablement cette idée.
32. En réponse à la demande avancée par les membres, à savoir quel était le coût estimatif de la mise en œuvre de la politique, il a été précisé que la nouvelle politique serait plus exigeante en termes de clarté de conception, de mise en œuvre, de produits et de résultats dans le domaine des savoirs, mais que cela ne signifiait pas nécessairement des coûts supplémentaires. La gestion de la Politique en matière de dons fait partie intégrante du programme d'efficacité et d'efficacité au niveau de l'institution; et des gains d'efficacité sont activement recherchés, notamment par le biais d'une plateforme électronique – dont la mise en œuvre est imminente – semblable à celle utilisée pour l'examen de la qualité concernant les prêts. Il ne s'agit là que d'une étape dans les efforts actuellement déployés afin d'améliorer et de rationaliser le processus d'assurance qualité relatif aux dons.
33. Quant à la procédure d'ouverture à la concurrence pour la sélection des bénéficiaires de dons, un membre a estimé que l'utilisation de l'expression "méthode privilégiée" n'était pas assez précise. Il a été noté que, même si l'ouverture à la concurrence constitue l'option privilégiée, elle ne pourrait pas s'appliquer à certains partenaires stratégiques avec lesquels le FIDA collabore dans la mesure où cette approche serait hors de propos et inutilement contraignante.
34. Des précisions ont également été demandées concernant le ratio proposé entre dons régionaux et dons à des pays spécifiques. Certains membres partageaient l'avis d'IOE, à savoir qu'il faudrait allouer des ressources supplémentaires aux dons à des pays spécifiques. Des éléments retraçant l'historique ont été fournis, rappelant les changements introduits par suite de la mise en œuvre du CSD. Il a été rappelé que les dons à des pays spécifiques continuent d'être alloués aux pays classés "rouge" et "orange" pour des activités liées, entre autres, au renforcement des capacités et à la concertation sur les politiques. La direction a noté que la large place accordée aux dons mondiaux/régionaux visait à promouvoir les initiatives en faveur de la recherche agricole et des biens publics mondiaux et régionaux, et à aider le Fonds à soutenir les aspects essentiels des partenariats avec des acteurs de premier plan tels que les peuples autochtones et les organisations paysannes, afin de promouvoir les innovations favorables aux pauvres, qu'il s'agisse de technologies, de recherche ou de renforcement des capacités.

Point 7 de l'ordre du jour: Évaluation de la performance du Projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash au Soudan

35. Le Comité a examiné l'évaluation de la performance du Projet de rétablissement de moyens de subsistance durables dans la région du Gash au Soudan, tel qu'il figure dans le document EC 2015/87/W.P.6. Les membres et la direction ont félicité IOE pour la qualité du rapport et la présentation qui en a été faite.
36. Plusieurs membres ont reconnu qu'il n'était pas aisé de gérer un projet en cours d'exécution depuis dix ans dans un contexte extrêmement difficile, et un membre a demandé quelles étaient les mesures correctives prises pour résoudre les problèmes. Par ailleurs, des précisions ont été demandées à propos de l'observation selon laquelle il aurait été possible de faire davantage au stade de la conception

en termes de consultation avec les parties prenantes et d'analyse institutionnelle. La direction a répondu que la consultation avait eu lieu avec les principaux intervenants, et que les enseignements que l'on pouvait en tirer seraient mis à profit lors de la conception de nouveaux projets. La direction a rappelé que le projet avait été conçu en 2003 et que, depuis lors, des changements importants étaient survenus dans le pays. Par ailleurs, la direction a attiré l'attention sur le fait que le projet avait été confronté à des problèmes socioéconomiques, techniques et environnementaux de différents niveaux de complexité, notamment la sécheresse et le changement climatique.

37. Concernant le régime foncier, l'attention a été attirée sur le fait qu'au cours du projet un changement était survenu en termes d'accès à la terre et de distribution de celle-ci; en dépit de ces difficultés, le projet a généré de multiples avantages pour les communautés de la zone d'intervention. La direction a expliqué que l'un des problèmes soulevés par le projet était que les infrastructures avaient été améliorées rapidement alors que la réforme foncière n'avait pas suivi le même rythme. IOE a suggéré au FIDA de nouer le dialogue avec le gouvernement afin d'aller de l'avant sur la voie de la réforme foncière, le cas échéant en diffusant les savoirs obtenus, notamment parmi les chefs tribaux, notant qu'aucun progrès ne serait possible sans l'adhésion de ces parties prenantes. L'équipe du projet a ajouté que la question foncière était extrêmement sensible et devait être traitée avec précaution. La diffusion des savoirs générés par le projet sera utile à toute tentative future de faire fond sur le projet.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

38. Faisant suite à une proposition avancée par IOE, le Comité a approuvé les modifications ci-après apportées au plan de travail du Comité pour 2015, sous réserve de la confirmation de la faisabilité desdites modifications par le Département gestion des programmes:
- a) l'évaluation de la performance du Projet d'appui au Plan stratégique de transformation de l'agriculture au Rwanda, qui sera discutée lors de la quatre-vingt-neuvième session du Comité, le 9 octobre 2015;
 - b) l'évaluation du programme de pays pour la République-Unie de Tanzanie, qui sera examinée lors de la quatre-vingt-huitième session du Comité, le 26 juin 2015; et
 - c) l'évaluation du programme de pays pour le Bangladesh, qui fera l'objet d'un point additionnel inscrit à l'ordre du jour de la quatre-vingt-neuvième session du Comité de l'évaluation, en octobre 2015.